

de : SYNDICAT-CGT

Envoyé : vendredi 13 janvier 2017 10:03

À : MARTIN Pascal; LEMONNIER Luc

Cc : FIEVET Frédéric; LEFEBVRE Laurent

Objet : urgent : conditions de l'entretien professionnel des agents des collèges.

Monsieur le Président,

Nous nous permettons de vous interpellier concernant la tenue des entretiens professionnels des agents techniques des collèges.

En effet, nous avons été saisis par de nombreux agents qui nous informent qu'ils sont convoqués à leur entretien professionnel, qui se déroulera en présence du gestionnaire et du principal du collège.

Pourtant, les règles sont très claires et rappelées dans le guide de l'évaluation 2016 concernant les conditions de déroulement de l'entretien professionnel :

« L'entretien professionnel est un moment privilégié d'échange et d'écoute. Il permet de faire avec l'évaluateur le bilan de l'année sur ce qui donne satisfaction ou sur ce qui est insatisfaisant dans le cadre de l'activité professionnelle de l'agent. (...) L'entretien doit être contradictoire et l'évaluation impérativement réalisée en présence de l'agent par son responsable hiérarchique uniquement. »

C'est pourquoi, Monsieur le Président, nous vous demandons de bien vouloir rappeler les règles de l'entretien professionnel qui s'imposent à tous les services du Département et qui doivent être garanties à tous les agents de la collectivité, y compris les agents des collèges.

Ne doutant pas de votre attachement à l'équité de traitement des agents, nous vous remercions pour les démarches que vous engagerez en ce sens et vous adressons nos respectueuses salutations.

Pour le syndicat CGT
Séverine VERDIER